

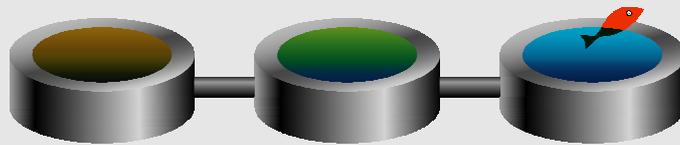
Rapport annuel

Commune de MARILLAC LE FRANC

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE : 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
 - VOLUMES FACTURES 4
 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 5
 - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES..... 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 6**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
 - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 7
 - RECETTES D'EXPLOITATION 8
 - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 9**
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 9
 - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION 11
 - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION..... 11
 - AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE 11
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE12**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 12
 - ETAT DE LA DETTE 12
 - AMORTISSEMENTS REALISES 12
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT13**
 - PRIX GLOBAL : MARILLAC LE FRANC..... 14

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

160 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

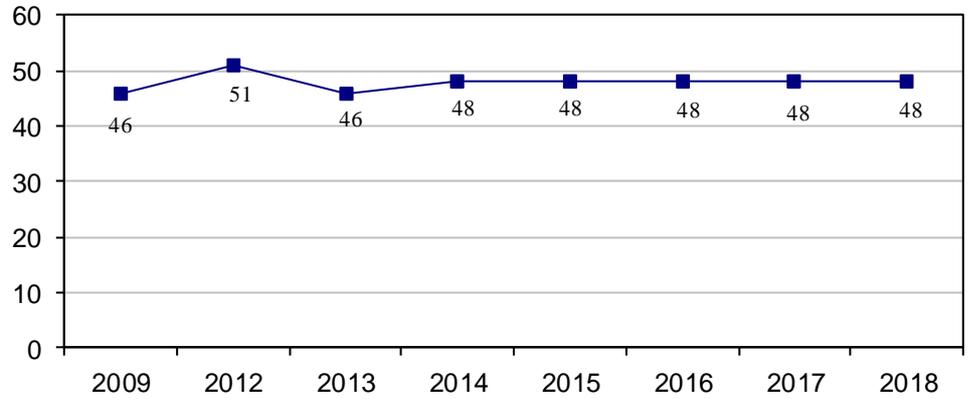
La commune prend en charge :

Gestion des abonnés	accueil des usagers
Mise en service	assainissement collectif
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	48	48	0,00 %

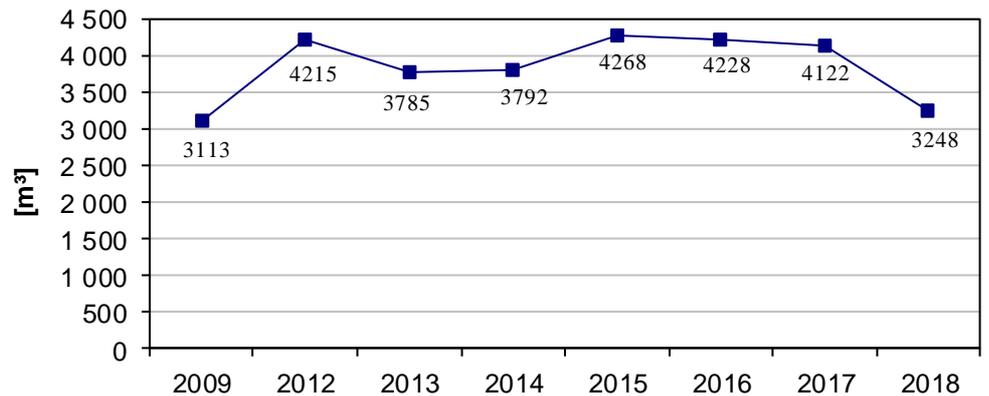
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2017	2018	Variation
Total des volumes facturés	4 122	3 248	-21,20 %

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2017	2018	Variation
Réseau séparatif	1,64	1,64	0,00 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : MARILLAC LE FRANC

Capacité nominale : 210 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/10/2014	Tarifs du service d'assainissement collectif 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2500	0,2500

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,00	63,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	153,00	153,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	18,30	18,30	0,00 %
Total [€ TTC]	201,30	201,30	0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

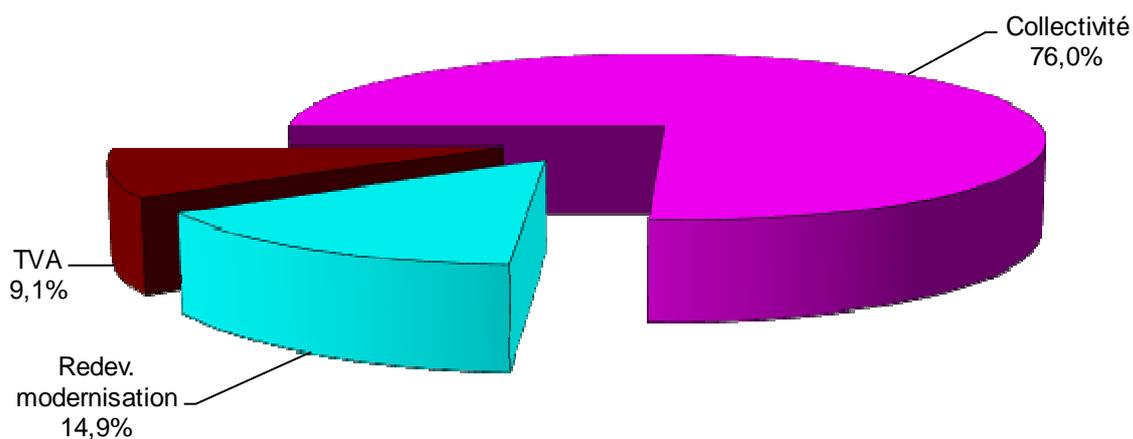
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0017 €/l

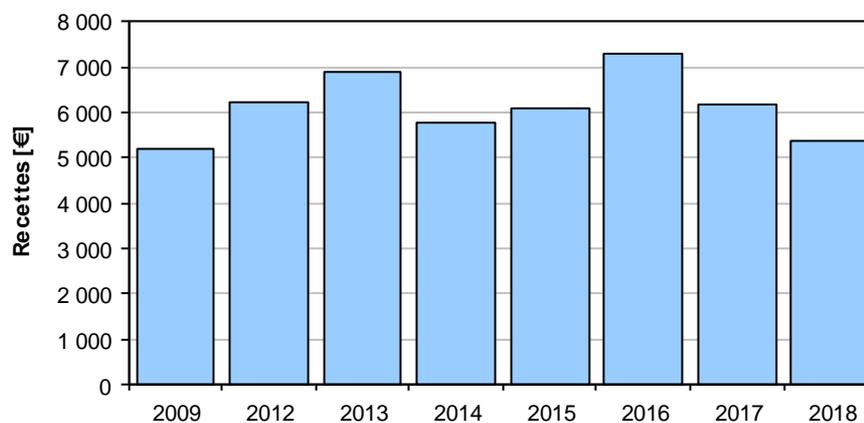
Répartition au 1er janvier 2019



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	6 190,30 €	5 374,07 €	-13,19 %
dont abonnements	3 098,80 €	2 938,07 €	-5,19 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	6 190,30 €	5 374,07 €	-13,19 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	1 088,08 €	1 500,21 €	
Total des recettes	7 278,38 €	6 874,28 €	



■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2017	2018	Variation
Rémunération du prestataire	218,55 €	1 874,69 €	+757,79 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	110

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

■ AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2014	2015	2016	2017	2018
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ €/m ³		1,67	1,67	1,68	1,68

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2018.

■ ETAT DE LA DETTE

Le service n'a pas de dette en cours.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	5 990,00 €	5 990,00 €	5 990,00 €	5 990,00 €	5 990,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : MARILLAC LE FRANC**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/02/2011 avec la société SAUR, Tarif territoire syndical
Assainissement collectif	Collectivité : MARILLAC LE FRANC, régie, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	99,31 €	101,25 €	+1,95 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	162,31 €	172,19 €	+10,9 %
pour l'assainissement collectif	153,00 €	153,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,20 €	13,20 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,29 €	17,94 €	+3,76%
pour l'assainissement collectif	18,30 €	18,30 €	0,0 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	331,71 €	344,18 €	+3,76 %
pour l'assainissement collectif	201,30 €	201,30 €	0,00 %
TOTAL TTC GLOBAL	533,01 €	545,48 €	+2,34 %